

Le lobby gay espagnol demande la destitution d'un juge « homophobe »

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 26 juillet 2007

C'est un cas exemplaire de désinformation par omission. Nous avons même failli nous y laisser prendre. L'Agence France-Presse, dans un dépêche datée de lundi et titrée : « Un juge retire la garde des enfants à une femme pour son homosexualité », racontait cette affaire d'un tribunal de Murcie avec des accents qui laissaient penser que deux petites filles allaient se retrouver quasi orphelines à cause d'un juge inhumain et homophobe. Pensez : il fondait sa décision sur l'affirmation que « l'environnement homosexuel nuit au mineurs et augmente sensiblement le risque pour eux d'être également homosexuels ». Il osait même ajouter : « Les enfants ont droit à un père et une mère et non à deux mères et deux pères. Les spécialistes les plus prestigieux le disent. Et il n'y a même pas besoin d'être spécialiste : le sens commun suffit. L'homme et la femme sont complémentaires, deux femmes ou deux hommes ne le sont pas. »

Tout cela au pays le plus « ouvert » aux droits homosexuels, l'Espagne, où le mariage, l'adoption et tous les autres droits sont reconnus aux couples gay, au point que toute référence au sexe des conjoints dans les lois du pays a été gommée, pour arriver à l'indifférenciation complète !

Aussi le Parti socialiste espagnol, suivant l'exemple de multiples associations homosexuelles, a-t-il jugé le jugement « inadmissible ». Mercredi (nous apprenait toujours l'AFP), l'autorité de tutelle des juges espagnols ouvrait une procédure disciplinaire contre ledit juge pour déterminer s'il a commis une « faute grave » en ayant recours à des « expressions inappropriées, extravagantes ou contraires à un raisonnement juridique ».

Munis de ces informations, nous aurions pu faire un commentaire circonspect. Fallait-il accabler cette mère malheureuse, et seule, puisque divorcée ? Le juge n'y avait-il pas été un peu fort ?

Les faits véritables éclairent tout. En Espagne comme en France, on ne les a pas appris par la voie de la grosse presse ; mais par une « plateforme citoyenne », HazteOir (« Fais-toi entendre », www.hazteoir.org), en pointe dans le combat pour la famille. C'est elle qui avait grandement contribué au succès de la manifestation pour la famille qui avait réuni plusieurs millions de personnes à Madrid et ailleurs en 2005.

On apprend ainsi que le jugement en cause était précisément le jugement de divorce de la mère lesbienne, qui sans vivre en couple, entretient une relation suivie avec une « amie ». Et que ce jugement, comme il n'est pas anormal, attribuait la garde des deux petites filles à leur père. Et que, même, dans un règlement à venir puisque la procédure n'est pas close, un droit de visite des plus classiques sera aménagé pour la mère. Il ne s'agit donc nullement d'une

déchéance de l'autorité parentale comme les commentaires indignés du lobby gay et de la presse le laissent entendre, mais d'un choix fondé sur plusieurs éléments, parmi lesquels l'homosexualité de la mère n'était pas le seul retenu par le juge. Il est certes plus habituel d'attribuer la garde de jeunes enfants à leur mère en cas de divorce. Mais en faire une sorte d'automatisme relèverait bien plus de la discrimination sexuelle ; et témoignerait d'aveuglement, puisqu'on ne pourrait plus tenir compte du bien des enfants dans le règlement des divorces.

Il faut souligner encore, ce que la presse ne fait pas, que la procédure engagée contre le juge de Murcie ne conteste en aucun cas l'attribution de la garde des deux petites filles à leur père.

Fernando Ferrin apparaît finalement comme un juge courageux qui a tenu à soulever le vrai problème posé par l'éducation d'enfants par des personnes homosexuelles. Il s'est vu offrir le soutien de HazteOir qui dénonce la « manipulation » à laquelle se sont livrées les associations homosexuelles, cette « inquisition rose » qui a réclamé pour lui aussi bien sa destitution de la magistrature qu'une sentence d'intérêt général : « Passer une semaine chez une paire de lesbiennes pour comprendre la nature de l'homoparentalité. »

HazteOir tiendra à la disposition de Fernando Ferrin son livre No es igual (« Ce n'est pas pareil ») qui présente la synthèse de quelque 200 études et articles sur le développement des enfants au sein des couples de même sexe. Ces études donnent pleinement raison au juge en montrant que ce développement est très différent de celui constaté dans les familles que, loi antihomophobie oblige, on hésite à qualifier de « normales ». Problèmes psychologiques, défaut d'estime de soi, troubles de l'identité sexuelle, insécurité par rapport à l'avenir et la capacité de vivre en couple et d'avoir des enfants... A quoi s'ajoute l'instabilité des couples d'homosexuels où l'incidence de rupture est bien plus grande.

Osera-t-on prétendre que le juge Fernando Ferrin a eu tort de vouloir éviter cela à deux enfants ?

Source : www.present.fr